



DOSSIER DE CANDIDATURE

A ENVOYER AVANT LE **04 OCTOBRE 2017**, AVEC UNE **PHOTO PORTRAIT HD**, A :
tfa@argusdelassurance.fr

IDENTITE ET COORDONNEES DE LA CANDIDATE

ENTREPRISE :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

ADRESSE E-MAIL : TEL :

IDENTITE ET COORDONNEES DU PARRAIN

Nous vous recommandons de choisir un parrain pour remplir la seconde partie du dossier de candidature. Le choix du parrain est libre. Vous pouvez choisir votre responsable, un collègue, un ancien collaborateur ayant suivi votre carrière, un proche... toute personne ayant un regard extérieur sur votre parcours.

ENTREPRISE :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TEL :

COORDONNEES DE LA PERSONNE que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier :

ENTREPRISE OU ORGANISME :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TEL :

JE DECLARE AVOIR OBTENU L'APPROBATION DE LA CANDIDATE POUR LE DEPOT DE SA CANDIDATURE A CE CONCOURS.

Fait à :, le

Signature :



DOSSIER DE CANDIDATURE

2

LES DIFFERENTES CATEGORIES DU CONCOURS

Trophée de la Femme Dirigeante

Attribué à une femme dirigeante (Directeur général, DGA ou Directeur), particulièrement remarquable pour son parcours professionnel, l'énergie et la stratégie qu'elle a su insuffler ainsi que la pertinence des orientations prises pour le développement de l'entreprise, qu'il s'agisse de la gestion de la croissance d'une société, de la création d'une filiale au sein d'un groupe, de la relance d'une entreprise en difficulté... Ce trophée récompensera une femme visionnaire et manager.

Trophée de la Femme Manager

Attribué à une femme qui a remarquablement réussi un challenge managérial au cours des 5 dernières années, quelle que soit la taille de son entreprise, de l'équipe sous sa responsabilité ou de la fonction occupée (dont les fonctions supports).

Ce trophée récompensera une femme pour ses performances, dotée de qualités humaines et de compétences managériales remarquables, qui a su mettre en place et gérer une activité/mission stratégique pour l'entreprise.

Trophée de la Femme Internationale

Attribué à une femme étrangère faisant carrière en France, à une femme ayant un parcours international et/ou à une femme ayant développé une entité ou un réseau à l'étranger. Son adaptabilité, son appréhension d'un univers multiculturel et sa curiosité intellectuelle seront appréciées, de même que ses qualités humaines et organisationnelles. Ce trophée primera une femme dotée de grandes qualités commerciales et managériales et à l'ouverture d'esprit particulièrement notable.

Trophée de la Femme Jeune Talent

Ce Trophée sera attribué à une femme de moins de 30 ans, faisant preuve d'initiatives, d'audace et d'ambition au service du développement ou de la transformation de son entreprise. Le jury considérera tous projets conduits dans des directions tant opérationnelles que fonctionnelles ainsi qu'à ceux menés dans les réseaux de distribution, dans les systèmes d'information ou la relation client. Ce trophée récompensera ainsi une jeune femme dynamique engagée dans une carrière tournée vers l'innovation.

Trophée de la Femme Citoyenne

Attribué à une femme ayant piloté une initiative citoyenne impactante pour le développement de l'entreprise en matière de développement durable, responsabilité sociale et sociétale, ISR, diversité... Ce trophée sera remis à une femme qui pourra démontrer sa dimension d'innovatrice et de précurseur, son engagement citoyen et sera reconnue pour ses grandes qualités humaines. Son initiative citoyenne aura pu se concrétiser aussi bien à l'intérieur qu'à



DOSSIER DE CANDIDATURE

3

l'extérieur de l'entreprise. Le jury tiendra compte de l'innovation générée ou mise en œuvre autour de ce projet et de la « durabilité » de l'action ainsi que de la dimension marketing liée à la communication du projet en interne comme en externe.

Trophée de la Femme Expert Métiers

Attribué à une femme d'expérience impliquée au cœur d'un des métiers référents de l'assurance : **la souscription, l'indemnisation, mais également la recherche médicale...** qui maîtrise des composantes qui pourront être techniques, économiques, financières ou humaines et sait bousculer les pratiques habituelles du secteur. Ce trophée récompensera une femme au sens client aiguisé, ayant fait preuve d'innovations.

Trophée de la Femme Commerciale

Attribué à une femme aux performances et aux résultats commerciaux remarquables et avérés. Ce trophée récompense une femme avec des valeurs humaines affirmées, qu'elle a su mettre en œuvre au quotidien dans le management de ses équipes. Sa créativité et son sens de l'innovation lui ont permis des prises de risque réfléchies l'ayant conduite au succès.

Ce succès lui vaut l'estime de son équipe, de sa hiérarchie mais aussi et surtout de ses clients.

Ce trophée s'adresse à toutes les femmes occupant une fonction commerciale dans l'assurance : direction commerciale, inspecteur, courtier, agent général...

Trophée de la Femme Risk manager

Attribuée à une femme risk manager visionnaire et à l'état d'esprit ouvert, qui maîtrise parfaitement l'environnement dans lequel évolue son entreprise (environnement économique, politique, social, réglementaire, international...) et les risques (dont les risques émergents) auxquels elle est exposée.

Ce trophée récompensera une femme pour ses actions de prévention, d'anticipation et ses capacités de négociation/de communication avec sa direction générale et ses partenaires (prestataires, assureurs...).

Ce trophée est exceptionnellement ouvert à toutes les femmes risk managers, quel que soit leur secteur d'activité (assurance, industrie, services...).

Trophée de la Femme Digitale

Attribuée à une femme qui a su insuffler un esprit pionnier et une dynamique remarquable, qui fait du marketing digital et de l'expérience client un enjeu quotidien, et qui contribue ainsi fortement à la transformation numérique de son entreprise.

Ce trophée récompensera une femme entrepreneur, qui ose, innove, fédère l'ensemble des équipes et de sa direction pour prendre avec succès le virage du digital, dans le souci de mieux répondre aux attentes et besoins des salariés et des assurés.



DOSSIER DE CANDIDATURE

4

Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Parité

Attribué à une entreprise ayant mis en place la démarche ou le projet le plus innovant en faveur de la parité femme – homme : actions de sensibilisation et de reconnaissance du travail des femmes, promotions internes, politique de rémunération, accès des femmes aux postes à responsabilité et au comité de Direction... Le jury tiendra aussi compte de la « durabilité » de l'action mise en place.

Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Mixité sociale

Attribué à une entreprise ayant mis en place la démarche ou le projet le plus innovant visant à favoriser la collaboration entre des salariés de culture et d'origine différentes : dispositifs de communication pour aider les salariés à mieux identifier les préjugés et les stéréotypes, faciliter la compréhension, l'intégration et la gestion des différences ; mise en place d'outils et de procédures permettant de garantir l'égalité des chances en termes d'accès à l'emploi, formation et évolution professionnelle ; formation des managers à la lutte contre les idées reçues notamment dans le cadre du recrutement... Le jury tiendra aussi compte de la « durabilité » de l'action mise en place.

Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Diversité

Attribué à une entreprise ayant mis en place la meilleure démarche ou le meilleur projet visant à sensibiliser salariés et managers à une politique RH liée à diversité (LGBT, inter-génération, handicap...) : dispositifs de communication, formation des managers, accueil et condition de travail, mise en place d'outils et de procédures garantissant l'égalité des chances... Le jury tiendra aussi compte de la « durabilité » de l'action mise en place.



DOSSIER DE CANDIDATURE

9

REGLEMENT

ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU TROPHEE

Le « Trophée de la Femme dans l'Assurance », dont l'objectif est d'honorer les femmes qui se sont illustrées aux plus hauts niveaux de responsabilité du secteur de l'assurance, et hors assurance pour le seul trophée de la Femme Risk manager, est organisé par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle

La Croix de Berny - BP 6 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel (hebdo) « L'Argus de l'assurance » (également « L'Usine Nouvelle », « LSA »...).

ARTICLE 2 - LES TROPHEES – CATEGORIES

L'organisateur a retenu **12 catégories** dans le cadre de l'édition 2017 du Trophée de la Femme dans l'Assurance :

- **Trophée de la Femme Dirigeante**
- **Trophée de la Femme Manager**
- **Trophée de la Femme Commerciale**
- **Trophée de la Femme Internationale**
- **Trophée de la Femme Jeune Talent**
- **Trophée de la Femme Citoyenne**
- **Trophée de la Femme Expert Métiers**
- **Trophée de la Femme Risk manager**
- **Trophée de la Femme Digitale**
- **Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Parité**
- **Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Mixité sociale**
- **Trophée de la meilleure initiative RH en termes de Diversité**

ARTICLE 3 - LES CANDIDATURES

Les candidates choisissent de déposer leur dossier de candidature pour le trophée qui leur paraît correspondre le mieux à leur réalisation de carrière. Néanmoins, l'organisateur ou le jury pourra inscrire une candidate à un autre trophée que celui auquel elle a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie. Les entreprises peuvent également proposer des candidatures de femmes exerçant en leur sein, sans que l'initiative de la candidature vienne de la candidate elle-même. Il convient cependant d'informer les candidates de la démarche entreprise afin d'obtenir leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.



DOSSIER DE CANDIDATURE

10

De même, les réseaux de femmes pourront proposer des candidatures de membres de leur association à condition là encore d'avoir informé les candidates de la démarche et obtenu leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Les candidates ou les entreprises et réseaux à l'origine des candidatures présentées déclarent qu'elles disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les projets présentés. Si les candidates ou les entreprises et réseaux à l'origine des candidatures ne disposent pas de ces droits, elles garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle. La candidate, l'entreprise ou le réseau à l'origine de la candidature fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier ou de la carrière présentée. Elle indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 04 OCTOBRE 2017. Les dossiers (ainsi qu'une photo portrait HD) devront être adressés par mail à ffa@argusdelassurance.fr. Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site <http://evenements.infopro.fr/argus>. L'inscription est gratuite. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 6 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'Article 5, **pour le 04 OCTOBRE 2017 au plus tard**. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

ARTICLE 7 – JURY - SELECTION DES NOMINEES ET DES LAUREATES

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde de l'Assurance, dirigeant(e)s d'entreprise ou d'associations, élu(e)s, représentant(e)s d'écoles. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité du monde de l'Assurance, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Les dossiers seront instruits par le jury. Ce jury choisira, pour chacun des 11 trophées, les 3 nominées. Le jury votera ensuite à bulletin secret pour élire les lauréates pour chaque trophée. Les débats du jury sont tenus secrets et leurs décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.



DOSSIER DE CANDIDATURE

11

ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHÉES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le **11 décembre 2017**. Les lauréates seront avisées de leur désignation par l'organisateur et devront être présentes à la cérémonie afin de recevoir leur trophée.

ARTICLE 9 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidate, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle elle appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréates et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréates en revanche, du seul fait de leur désignation, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant au « Trophée de la Femme dans l'Assurance ». L'organisateur informera préalablement les lauréates de ces actions de communication.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréates et nominées sont informées que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Elles acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 9. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

Toutes les candidates disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Industrie Services Info, Trophée de la Femme dans l'Assurance, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 11 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne, il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro.fr/argus/trophee-trophee-de-la-femme-2017>. Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : Groupe Industrie Services Info, Trophée de la Femme dans l'Assurance – Dept Evénements, Elvire Roulet, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 6 - 92186 Antony Cedex. Les frais engagés par les candidates pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif). Groupe Industrie Services Info statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.